

# COMPTE – RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 23 OCTOBRE 2013 à 20H30

Date de convocation : 17/10/13

Etaient présents :

MM. GAGE – LARQUET – PORTHAULT – DOMPE – BRANCATI- CARBONNEAUX – DEMOTIER - MEIGNAN – MERAZGA - Mmes ROSE – SIKON.

Absents : MM. Lemaire – Sergent – Chevance

Secrétaire : Mme Sikon, assistée de Mme Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

.....

Approbation du compte-rendu du 26/06/2013

En ce qui concerne le système de vidéosurveillance, c'est la 3<sup>ème</sup> proposition qui a été retenue.

### 1° TRAVAUX

#### MUR RD 116

Suite à sa demande, M. le Maire informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu au Conseil Général en présence de Messieurs Hulot, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement Mobilité, Gaudard, Chef du Service Etude et Travaux et Ludman de l'UTD de Pont Ste Maxence.

L'objet de la réunion était de faire un nouveau point sur ce dossier compte tenu des dernières difficultés techniques et financières rencontrées par le Conseil Général.

Il a été convenu que la mairie reprenne à sa charge le projet, que les travaux soient réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage communale, financé à 100 % par le CG et que l'ouvrage soit rétrocédé à la commune à l'issue des travaux.

Le chiffrage des travaux, à faire établir par la mairie, est attendu pour compléter la convention qui sera établie par le CG avec l'objectif de la passer à la commission permanente de Décembre.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour passer cette convention avec le Conseil Général.

Une rencontre est prévue sur place le vendredi 25 octobre à 8h00.

#### Autres sujets évoqués lors de cette rencontre :

- Réfection sur la RD 116
- Problème d'entretien de la voie forestière par l'ONF entre l'étoile de la Reine et les ruines gallo romaines.

#### IMPASSE DE LA RUE DE LA FORET (après l'intersection avec la rue de la Tour)

Considérant la dégradation de plus en plus importante de cette impasse, M. le Maire présente les devis établis pour la réfection complète de cette impasse (revêtement, pose de caniveaux C1 au centre) :

- Sté Cabréma de Crépy 21 888.07 € TTC (pour une surface de 166m<sup>2</sup>)
- Sté Colas 27 918.23 € TTC (pour une surface de 266m<sup>2</sup>)

Considérant la différence de surface estimée par les entreprises, il est décidé de faire un métrage par le Géomètre M. GOSSARD afin de délimiter exactement la partie communale.

#### APC – Changement de la porte d'entrée bureau-logement

M. le Maire informe le conseil que l'agence postale a subi 2 tentatives de vol (en juillet et septembre), il s'avère que la porte d'entrée est endommagée. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'effectuer le remplacement de la porte d'entrée bureau-logement par l'entreprise Ternisien, pour un coût TTC de 2 930€.

## **2°/ RENOUELEMENT DE CONVENTIONS et CONTRATS**

### Adhésion au Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Vu l'échéance de l'agrément CAF du Relais Assistantes Maternelles du Valois conclu pour la période 2010-2013,

Considérant que le RAM du Valois maintient ses activités sur le territoire des 22 communes adhérentes et que le gestionnaire souhaite pérenniser ce service en direction des familles et des assistantes maternelles, le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au RAM pour la période 2013-2017 et d'inscrire chaque année au budget les dépenses et recettes liées à cette adhésion.

### ATESAT

M. le Maire informe le conseil que le projet de loi ALUR prévoit que les structures intercommunales prennent le relais pour l'instruction des actes d'urbanisme, initialement prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2014, la fin d'exercice de cette mission par les services de l'Etat a été repoussée au 30 juin 2015. Le conseil décide de renouveler la convention qui définit les modalités de la mise à disposition de la DDT de l'Oise pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivré au nom de la commune et autorise le maire à signer ladite convention.

### ACFI

Dans le cadre de la prévention des Risques, M. le Maire propose de renouveler l'adhésion au service du Centre de Gestion de l'Oise pour la mise à disposition de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection. Le conseil accepte de renouveler la convention et autorise le maire à la signer.

### CONTRAT D'ENTRETIEN des CHAUDIERES

Sur proposition du maire, le conseil accepte de passer un contrat d'entretien pour les 3 chaudières des bâtiments communaux (2 à l'école maternelle, 1 à la cantine) avec la sté Ciepéla Bertranuc de Margny les Compiègne.

## **3°/ FETES DE FIN D'ANNEE**

### Colis des Anciens

Le conseil décide d'offrir un Colis de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus, le choix du fournisseur se fera le 30/10/13.

### Arbre de Noël

Sur proposition du maire, les enfants âgés de 4 à 10 ans (de la maternelle MS jusqu'au CM2) seront invités à voir le spectacle de Disney sur glace au Zénith de Paris le samedi 14 décembre.

## **3°/ BUDGET 2013 – Décision Modificative**

M. le Maire informe le conseil que la commune bénéficiera du Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnel d'un montant de 24 726.43 €, ce qui n'était pas inscrit au budget et permettra de payer les travaux de réfection de l'impasse rue de la Forêt.

M. Larquet informe que la ville de Crépy demande le paiement des frais de scolarité pour les années 2009/2010 et 2011 ; que le budget du SSI a été établi avec un effectif de 168 enfants (en septembre 2012) alors qu'à la rentrée le nombre est passé à 187, il a été décidé de solliciter une participation complémentaire de 280 € par enfant aux communes concernées.

Vu la situation des dépenses et recettes réalisées, il est décidé d'effectuer les mouvements de crédits suivants :

Fonctionnement	- Dép. Art. 6558 – Frais de scolarité	+ 208€
	- Rec. Art. 74831 Fond Départ.	+ 24 726 €
Investissement	- Dép. Art. 2312 Voirie	+ 22 000 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Changement d'adresse du siège social de la CCPV

M. le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes du Pays de Valois installera son siège dans le courant de l'année 2014 dans l'immeuble administratif de l'usine Case-Poclain à Crépy en Valois. Aussi, ce changement doit être approuvé par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux pour effectuer le transfert de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le changement de siège social de la CCPV qui sera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 Route de Soisson à Crépy en Valois.

### Syndicat d'Electricité du Valois

M. le Maire confirme la dissolution du syndicat au 31 décembre 2013 pour la création du SEZEO, les comptes du SEV seront soldés au 30 novembre 2013 afin de voter le compte administratif et compte de gestion ; le bureau a décidé de reverser aux communes du SEV l'excédent à hauteur de 1€ par habitant. De plus les futurs représentants du SEZEO ont pris l'engagement de reverser intégralement aux communes la TCCFE des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2013.

## **TOUR DE TABLE**

M. Gage informe que :

- le mur de clôture de la mairie sera terminé fin novembre, ainsi que la pose des bancs sur la place.
- la SNCF installe actuellement une antenne relais GSM (non téléphonique) sur le site de la gare, usage uniquement SNCF.

M. Dompé demande qu'il soit étudié la remise en état de la ruelle de la garline

M. Brancati :

- Informe le conseil que le circuit d'Itinérance de l'Espace Jean Legendre se fait par l'intermédiaire de la CCPV ; que cette année Orrouy n'a pas été inscrit en raison de problèmes techniques par rapport aux spectacles proposés.
- Demande l'avancement du projet d'aménagement du presbytère et de la salle du Domaine
  - Presbytère : rencontre de l'architecte en mai pour lancer la consultation de maître d'œuvre, pas de nouvelles. Dossier à reprendre pour le choix du maître d'œuvre.
  - Salle du Domaine : démarches administratives « lourdes » et lentes, des chiffrages très élevés, pas de réelle volonté des financeurs. A revoir dans une démarche intercommunale.

Mme Rose signale que le récupérateur d'eau installé au cimetière n'a pas été raccordé aux gouttières et n'a pas de robinet.

M. Merazga signale que le revêtement de la Rue du Hamet va être dégradé par les engins construisant la nouvelle habitation.

M. Porthault signale que le dernier passage des engins pour le débroussaillage sera un peu plus élevé car 2 sont intervenus.

La séance est levée à 23H00